

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE
FONTAINE LA GAILLARDE**

Séance ordinaire du 18 décembre 2014

Délibération n° 2014/52/9.1

Membres afférents au conseil : 15
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Pouvoirs : 02
Suffrages exprimés : 15

Date convocation : 12/12/2014
Date affichage : 12/12/2014

Objet de la délibération : *Motion contre le projet de Grand Marché Transatlantique - TAFTA*

**

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, dans la salle communale de FONTAINE LA GAILLARDE, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAPINAUD, Maire.

Membres présents : Mmes Michelle BEZANÇON, Wanda BUTHOD-RUFFIER, Livia MASOLINI, Brigitte MOYON, MM. Maxens BAILLEUL, Guy DIEUDONNÉ, José GALLÉGO, Michel HAPP, Olivier HERMANS, Philippe MARTINEAU, Michel PAPINAUD, James ROUX, Germain VANRYCKEGHEM

Membres absents : Mme Colette LANCELOT donne pouvoir à Mme Brigitte MOYON, M. Alexandre MONNOT donne pouvoir à M. Germain VANRYCKEGHEM

Secrétaire de séance : Mme Wanda BUTHOD-RUFFIER

**

Monsieur le Maire expose le projet d'accord entre l'Union Européenne et les U.S.A., négociant le plus vaste marché du monde : le Grand Marché Transatlantique.

Ce projet d'accord de libre-échange et d'investissement vise à libérer encore davantage les échanges commerciaux transatlantiques, en démantelant les droits de douane tout en s'attaquant aux normes et réglementations.

Celui-ci bouleverserait définitivement toutes les règles de nos sociétés (suppression des droits de douane, démantèlement des normes sociales, sanitaires, environnementales, alimentaires, juridiques, techniques des états membres, permission aux entreprises d'attaquer l'Etat devant des instances privées, ...), au bénéfice de multinationales.

Quatre collectifs se sont créés dans l'Yonne pour informer ce que présente ce projet.

Le Conseil Régional de Bourgogne a adopté un vœu appelant à un débat national et à la transparence complète sur les négociations.

Les membres du Conseil Municipal, sensibles à cette démarche, décident à l'unanimité d'adhérer à la motion déclarant la commune « HORS TAFTA », comme l'on déjà fait d'autres collectivités.

FONTAINE-LA-GAILLARDE le 30/12/2014

Le Maire, Michel PAPINAUD :



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/01/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/01/2015